

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE
9 JUILLET 2018**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 9 juillet 2018, à 19h30, tenue à l'agora du parc Saint-Sacrement, boulevard des Seigneurs, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Marc-André Plante, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Robert Morin
Nathalie Bellavance	Nathalie Ricard
Réal Leclerc	André Fontaine
Serge Gagnon	Jacques Demers
Éric Fortin	Robert Brisebois
Yan Maisonneuve	Nathalie Lepage
Caroline Desbiens	Marc-André Michaud
Simon Paquin	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Daniel Sauriol, directeur général, Monsieur Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité, Monsieur Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable, et Me Pierre Archambault, assistant-greffier.

Étaient absents Monsieur le conseiller Dany St-Pierre et Me Denis Bouffard, greffier.

L'assistant-greffier dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 633.
- Les procès-verbaux du comité exécutif des séances tenues les 13, 20 et 27 juin 2018.
- La liste des contrats de plus de 25 000 \$ conclus au cours du 1^{er} au 30 juin 2018 par le comité exécutif, conformément à l'article 477.3 alinéa 1 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant du 1^{er} janvier au 30 juin 2018 et dont l'ensemble de ces contrats totalise plus de 25 000 \$, conformément à l'article 477.3 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste pour le mois de juin 2018 des dépenses ou contrats octroyés par un fonctionnaire ou employé de la municipalité en vertu du règlement de délégation de pouvoirs, conformément à l'article 477.3 alinéa 3 de la *Loi sur les cités et villes*.

- La liste des écritures d'amendement budgétaire pour le mois de juin 2018.
- Le certificat confirmant que le règlement numéro **703** (décrétant des travaux de reconfiguration de la géométrie du rang Saint-François, entre la rue des Vignes et la montée Gagnon, ainsi que des travaux d'égouts sanitaires et pluviales, de bordures, de piste cyclable et d'éclairage et prévoyant un emprunt n'excédant pas 974 000 \$ et admissible au programme TECQ III), est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

RÉSOLUTION NO : 325-07-2018

PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard

APPUYÉ PAR : Robert Morin

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

Déclaration d'intérêts des élus concernant un sujet de l'ordre du jour, le cas échéant.

Madame Nathalie Ricard et Messieurs Éric Fortin et Robert Morin font part de leur intérêt au point 8.7 concernant l'autorisation de signature d'un acte de cession en faveur de la Commission scolaire des Affluents du lot projeté 6 226 671 aux fins d'agrandissement de l'école des Trois-Saisons et s'abstiennent de délibérer sur ce point.

RÉSOLUTION NO : 326-07-2018

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE l'ordre du jour soit adopté.

1. Ouverture de la séance (325-07-2018);
2. Déclaration d'intérêts des élus concernant un sujet à l'ordre du jour, le cas échéant;
3. Adoption de l'ordre du jour (326-07-2018);
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 juin 2018 (327-07-2018);

5. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 5.1 Adoption du règlement numéro 3901-5 modifiant le règlement numéro 3901 sur la circulation et le stationnement - obligation de poursuivre son chemin sur la montée Masson en direction sud à l'intersection du chemin du Coteau entre 6 h et 9 h du lundi au

vendredi, sauf résidents, taxis et autobus (328-07-2018);

- 5.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 715 relatif aux modalités de publication des avis publics (329-07-2018);
- 5.3 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 718 créant les commissions du conseil et abrogeant le règlement numéro 17-2 et suivants (330-07-2018);
- 5.4 Avis de motion – règlement d'emprunt (parapluie) (#713) pour des travaux d'inspection, d'entretien et de réfection d'ouvrages d'art sous responsabilité municipale partielle ou entière (331-07-2018);
- 5.5 Nomination des membres du conseil sur les commissions et divers comités et remplaçant les résolutions numéros 420-11-2017 et 438-11-2017 (332-07-2018);

6. TRÉSORERIE

- 6.1 Dépôt du rapport du trésorier – adjudication de soumission - émission d'obligations au montant de 22 712 000 \$ (333-07-2018);
- 6.2 Dépôt du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017 (334-07-2018);

7. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE - ENVIRONNEMENT

- 7.1 Adoption de soumission – acquisition de quatre (4) camionnettes Ford F250, pour la Direction de l'entretien du territoire (335-07-2018);
- 7.2 Renouvellement du contrat de services – entretien électrique dans divers immeubles (336-07-2018);
- 7.3 Adoption de soumission – travaux de remplacement des portes et fenêtres du centre communautaire Angora (337-07-2018);
- 7.4 Adoption de la nouvelle grille d'évaluation pour l'appel d'offres pour les services professionnels pour la réalisation des plans, devis et surveillance de chantier pour les travaux d'aménagements paysagers de la cour de l'école des Pionniers (338-07-2018);
- 7.5 Adoption de soumission – travaux de pavage, bordures, trottoirs, éclairage de rue et d'aménagement paysager sur le boulevard Carmel (339-07-2018);

8. URBANISME

- 8.1 Dérogations mineures (340-07-2018);
- 8.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (341-07-2018);
- 8.3 Usage conditionnel - remplacement de l'usage dérogatoire protégé par droit acquis «service de réparation d'automobile» par l'usage «autre service

immobilier » - 241, rue Sainte-Marie - lot 2 441 840 du cadastre du Québec (342-07-2018);

- 8.4 Adoption du règlement numéro 1001-282 modifiant le règlement de zonage 1001 – autoriser les usages religieux dans la zone 9563-21 située sur la rue Grande-Allée (343-07-2018);
- 8.5 Adoption du règlement numéro 1001-283 modifiant le règlement de zonage 1001 – agrandissement de la zone 9564-50 (rue Lévis) à même la zone 9563-57 et y autoriser certains usages industriels (344-07-2018);
- 8.6 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-285 modifiant le règlement de zonage 1001 – autoriser l'usage « Entreposage pour particuliers (mini-entrepôts) » dans la zone 9065-91 (rue Georges-Corbeil) (345-07-2018);
- 8.7 Autorisation de signature – acte de cession en faveur de la Commission scolaire des Affluents du lot projeté 6 226 671 du cadastre du Québec aux fins d'agrandissement de l'école des Trois-Saisons (346-07-2018);
- 8.8 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-287 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – réviser la marge latérale applicable aux fermettes (347-07-2018);
- 8.9 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-288 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – réviser les dispositions applicables aux véhicules récréatifs (348-07-2018);
- 8.10 Adoption du premier projet de règlement numéro 1001-292 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – autoriser les foires et fêtes foraines (349-07-2018);
- 8.11 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-292 (350-07-2018);
- 8.12 Modification à la résolution 74-02-1018 nommant les personnes siégeant sur le comité de toponymie (351-07-2018);
- 8.13 Autorisation au greffier - remboursement du dépôt – démolition de l'immeuble situé aux 95 – 119, rue Louis-Lepage (352-07-2018);
- 8.14 Adoption du premier projet de règlement numéro 1001-289 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – agrandir la zone 9461-345 à même la zone 9461-45 et ajouter certains usages commerciaux (rue Saint-Pierre) (353-07-2018);
- 8.15 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-289 (354-07-2018);
- 8.16 Adoption du premier projet de règlement numéro 1001-290 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – agrandir la zone 9462-70 à même la zone 9462-52 (rue Gagnon) afin d'autoriser la classe d'usage « multifamiliale 2 logements – classe B » et « multifamiliale 3 logements – classe C » du groupe « Habitation – H » (355-07-2018);
- 8.17 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-290 (356-07-2018);

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 9.1 Reconnaissance d'organismes selon la Politique de reconnaissance (357-07-2018);
- 9.2 Adoption du plan d'action municipal en matière de gouvernance des organismes mandataires (358-07-2018);
- 9.3 Autorisation de signature – protocole d'entente – location des plateaux du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne (359-07-2018);
- 9.4 Autorisation – versement d'une subvention pour l'année 2018 au Centre Petite Échelle – organisation de camps de jour pour enfants atypiques (360-07-2018);
- 9.5 Autorisation de signature – contrat pour la location d'heures de glace – automne 2018 – Les Complexes Sportifs Terrebonne (361-07-2018);

10. RESSOURCES HUMAINES

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 11.1 Autorisation de signature – entente concernant le partage du centre de relève 911 de Saint-Eustache (362-07-2018);
- 11.2 Autorisation – installation de signalisation (363-07-2018);

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

- 13.1 La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne, le lundi 13 août 2018, à 19 h 30.

14. DIVERS

- 14.1 Présentation par quatre (4) conseillers de divers sujets (durée : 4 minutes).
- 14.2 Présentation par deux (2) présidents de commission – dossiers à l'étude (durée : 3 minutes).

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. RÉPONSES AUX QUESTIONS TRANSMISES EN LIGNE

17. LEVÉE DE LA SÉANCE (364-07-2018).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 327-07-2018

PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon

APPUYÉ PAR : Caroline Desbiens

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 juin 2018 soit adopté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 328-07-2018

PROPOSÉ PAR : Jacques Demers

APPUYÉ PAR : Serge Gagnon

QUE le règlement modifiant le règlement 3901 sur la circulation et le stationnement afin de prohiber le virage à droite de 6 h à 9 h du lundi au vendredi, sauf pour les autobus, les taxis et les résidents, en direction sud de la montée Masson, à l'intersection du chemin du Coteau, soit adopté sous le numéro 3901-5.

Le projet de règlement a été déposé, présenté et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 18 juin 2018.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 329-07-2018

Le conseiller Simon Paquin donne avis de motion, dépose et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 715 relatif aux modalités de publication des avis publics.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 330-07-2018

La conseillère Nathalie Bellavance donne avis de motion, dépose et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 718 créant les commissions du conseil et abrogeant le règlement numéro 17-2 et suivants.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 331-07-2018

Le conseiller Réal Leclerc donne avis de motion, dépose et présente pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou

extraordinaire, du règlement numéro 713 décrétant des travaux d'inspection et de réfection d'ouvrages d'art sous responsabilité municipale entière ou partielle et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 921 000\$.

RÉSOLUTION NO : 332-07-2018

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE les résolutions numéros 420-11-2017 et 438-11-2017 nommant les conseillers et conseillères pour siéger sur les commissions et différents comités soient remplacées par la suivante afin d'y apporter des modifications, à savoir :

Commission de l'administration, des finances et des ressources humaines

Présidente : Nathalie Bellavance

Vice-président : **Yan Maisonneuve**

Membre : **Simon Paquin**

Commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire

Président : Réal Leclerc

Vice-président : Serge Gagnon

Membre : Brigitte Villeneuve

Membre : Dany St-Pierre

Commission des sports, loisirs et plein air

Présidente : Brigitte Villeneuve

Vice-président : Éric Fortin

Membre : Robert Brisebois

Membre : Nathalie Bellavance

Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine

Président : Simon Paquin

Vice-présidente : Brigitte Villeneuve

Membre : Nathalie Ricard

Membre : Nathalie Lepage

Membre : Robert Brisebois

Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes

Président : Dany St-Pierre

Vice-président : Serge Gagnon

Membre : **Réal Leclerc**

Membre : Éric Fortin

Commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif

Président : Yan Maisonneuve

Vice-présidente : **Nathalie Ricard**

Membre : **Caroline Desbiens**

Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme

Présidente : Caroline Desbiens

Vice-présidente : Nathalie Ricard

Membre : Simon Paquin

MRC Les Moulins

Brigitte Villeneuve

Nathalie Bellavance

Réal Leclerc

Caroline Desbiens

Nathalie Ricard

Serge Gagnon

Marc-André Plante

Comité consultatif d'urbanisme

Réal Leclerc, président

Brigitte Villeneuve

Dany St-Pierre

Éric Fortin

Nathalie Ricard, substitut

Yan Maisonneuve, substitut

Tricentris – Centre de tri

Réal Leclerc

Substitut : Yan Maisonneuve

Jumelage Vitré-Terrebonne

Caroline Desbiens

Comité logement social

Brigitte Villeneuve

Éric Fortin

Simon Paquin

Comité intermunicipal police Terrebonne/Ste-Anne-des-Plaines/BDF

Dany St-Pierre

Robert Brisebois

Substitut : Caroline Desbiens

Comité programme de soutien financier aux organismes du milieu

Simon Paquin

Brigitte Villeneuve

Caroline Desbiens

Comité de suivi budgétaire

Nathalie Bellavance

Yan Maisonneuve

Simon Paquin

Comité suivi plan directeur des parcs

Éric Fortin

Brigitte Villeneuve

Comité intermunicipal incendie

Nathalie Ricard
Nathalie Lepage
Robert Brisebois

Revitalisation des axes commerciaux

Comité aviseur

Caroline Desbiens
Robert Morin
Brigitte Villeneuve
Réal Leclerc
Marc-André Michaud

Comité technique et directeur

Caroline Desbiens
Réal Leclerc

Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE)

Simon Paquin

CRE Lanaudière

Marc-André Plante

Comité de vérification

Membres de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines.

OMHT (Office municipal d'habitation de Terrebonne)

Brigitte Villeneuve
Éric Fortin
Nathalie Bellavance
(Nouv. Struct) André Fontaine

Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

Yan Maisonneuve
Nathalie Ricard
Simon Paquin, substitut

Carrefour Jeunesse Emploi des Moulins

Marc-André Michaud

CCIT (Comité consultatif industriel Terrebonne)

Réal Leclerc
Simon Paquin
Éric Fortin
Marc-André Michaud

Régie d'Aqueduc Intermunicipal des Moulins

Nathalie Bellavance
Yan Maisonneuve
Nathalie Ricard
Simon Paquin
Caroline Desbiens, substitut

CLDEM (Centre local de développement économique Les Moulins)

Simon Paquin
Éric Fortin
Dany St-Pierre
Marc-André Michaud
Caroline Desbiens
Réal Leclerc

Comité de circulation

Serge Gagnon, président
Robert Brisebois
Éric Fortin
Dany St-Pierre

Comité de démolition

Réal Leclerc, président
Brigitte Villeneuve, substitut
Dany St-Pierre

Comités de retraite

Nathalie Bellavance
Yan Maisonneuve

Le vote est demandé.

Mesdames les conseillères Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance, Caroline Desbiens et Nathalie Ricard et messieurs les conseillers Réal Leclerc, Serge Gagnon, Éric Fortin, Yan Maisonneuve, Simon Paquin, Jacques Demers votent pour l'adoption de la présente résolution.

Madame la conseillère Nathalie Lepage et Messieurs les conseillers Robert Morin, André Fontaine, Robert Brisebois et Marc-André Michaud votent contre l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

RÉSOLUTION NO : 333-07-2018

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Yan Maisonneuve

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prend acte du rapport déposé par la trésorière, daté du 26 juin 2018, concernant l'adjudication d'une émission d'obligations au montant de 22 712 000\$ à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC., conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et en vertu du règlement numéro 56 de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 334-07-2018
PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR : Simon Paquin

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte le dépôt, par la trésorière, du rapport financier de la Ville, des rapports de l'auditeur indépendant et du vérificateur général pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 ainsi que le rapport du vérificateur général sur le taux global de taxation réel.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 335-07-2018

ATTENDU QUE la Ville a demandé des soumissions publiques pour l'achat de quatre (4) camionnettes Ford F250 Super Duty (SA18-9038);

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique SE@O et dans le journal La Revue le 30 mai 2018;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 19 juin 2018 à 11 h 15, à savoir :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX
TERREBONNE FORD INC.	174 535,12 \$
440 CHEVROLET BUICK GMC LTÉE	183 996,79 \$
GRENIER CHEVROLET BUICK GMC INC.	184 968,06 \$
LAURIER-STATION CHEVROLET BUICK GMC CORVETTE	196 640,90 \$ Erreur de calcul 204 641,70 \$

ATTENDU QU'une erreur de calcul dans l'une des soumissions a été relevée, mais que la correction n'a pas d'incidence sur l'ordre des soumissionnaires;

ATTENDU l'estimation préparée par M. Alain Vermette, coordonnateur, atelier mécanique, datée du 27 mars 2018, au montant de 180 000 \$ t.t.c.;

ATTENDU QUE la soumission de la société Terrebonne Ford inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 19 juin 2018 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'analyse des coûts estimés et ceux du plus bas soumissionnaire ne révèle pas d'écarts significatifs;

ATTENDU QUE les prix soumis par les trois (3) plus bas soumissionnaires ne démontrent pas d'écarts significatifs ;

ATTENDU la vérification juridique du 28 juin 2018 ;

ATTENDU la recommandation CE-2018-824-REC du comité exécutif du 4 juillet 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Eric Fortin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission du plus bas soumissionnaire conforme soit, l'entreprise TERREBONNE FORD INC. pour l'achat de quatre (4) camionnettes Ford F250 Super Duty pour une somme de 151 802,68 \$ plus les taxes applicables.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2018-0261 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE M. Alain Vermette, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Sébastien Foucault, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat des véhicules.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 336-07-2018

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 434-08-2015, adoptée le 1^{er} septembre 2015, acceptant la soumission de la société AV-Tech inc. pour les services d'entretien électrique dans les immeubles pour une somme de 272 033,73 \$ (t.t.c.), et ce, pour un contrat d'un (1) an avec quatre (4) options de renouvellement (SA15-9057) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA15-9057 a été renouvelée pour une première et une deuxième année (résolutions 407-08-2016 et 306-08-2017), arrive à échéance le 30 août 2018, que la Ville est satisfaite de la prestation du fournisseur et qu'il y a lieu de se prévaloir de la clause de renouvellement automatique pour la période du 31 août 2018 au 31 août 2019 tel que prévu à l'article 18 du cahier des charges spécifiques ;

ATTENDU QUE le contrat sera renouvelé pour un montant de 290 098,93 \$ t.t.c., soit la valeur du deuxième renouvellement au montant de 283 299,74 \$ t.t.c. plus l'IPC de 2,4 % pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique du 28 juin 2018 ;

ATTENDU la recommandation CE-2018-825-REC du comité exécutif du 4 juillet 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Éric Fortin
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

QUE le conseil municipal accepte, pour un troisième renouvellement d'un (1) an à compter du 31 août 2018, le contrat de service pour l'entretien électrique dans les immeubles avec la société **AV-TECH INC.** pour une somme de 252 314,79 \$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2018-0263 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 337-07-2018

ATTENDU QUE la Ville a demandé des soumissions publiques pour les travaux de remplacement des portes et fenêtres du centre communautaire Angora (SA18-9003) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique SE@O et dans le journal La Revue le 23 mai 2018;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 19 juin 2018 à 11 h 07, à savoir :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX (t.t.c.)
9203-8959 QUÉBEC INC. (POTOSI CONSTRUCTION)	227 566,62 \$
XO CONSTRUCTION INC.	281 573,78 \$
L'ARCHEVÊQUE & RIVEST LTÉE	262 000,00 \$ Avec taxes 301 234,50 \$
LES ENTREPRISES VERRECCHIA INC.	275 000,00 \$ Avec taxes 316 181,25 \$
GROUPE UNIGESCO INC.	358 365,57 \$
GROUPE LESSARD INC.	376 313,18 \$
MELK CONSTRUCTION INC.	604 324,70 \$

ATTENDU QUE deux des soumissionnaires n'ont pas inclus les taxes à leur bordereau de prix, nous avons donc corrigé les montants pour y inclure les taxes. Ces modifications ont affecté le rang des soumissionnaires 2, 3 et 4, mais ne viennent pas changer le rang du plus bas soumissionnaire ;

ATTENDU l'estimation datée du 10 avril 2018 préparée par Mme Emmanuelle Klimpt, architecte de la firme Arcand Laporte Klimpt architectes, au montant de 257 617,58 \$ t.t.c.;

ATTENDU QUE la soumission de la société 9203-8959 Québec inc. (Potosi Construction) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 26 juin 2018 par Mme Emmanuelle Klimpt, architecte de la firme Arcand Laporte Klimpt architectes;

ATTENDU également le rapport daté du 21 juin 2018 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique du 28 juin 2018 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur 9203-8959 Québec inc. (Potosi Construction) n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 9 juillet 2018 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur 9203-8959 Québec inc. (Potosi Construction) n'apparaît pas à la liste du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consultée le 9 juillet 2018;

ATTENDU la recommandation CE-2018-826-REC du comité exécutif du 4 juillet 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Paquin
APPUYÉ PAR Caroline Desbiens**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société 9203-8959 QUÉBEC INC. (POTOSI CONSTRUCTION), datée du 19 juin 2018, pour des travaux de remplacement des portes et fenêtres du centre communautaire Angora, le tout pour un montant de 197 927,05 \$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 689.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2018-0266 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 338-07-2018

PROPOSÉ PAR : Marc-André Michaud

APPUYÉ PAR : Jacques Demers

Suivant la recommandation CE-2018-830-REC du comité exécutif du 4 juillet 2018, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la modification de la grille d'évaluation dans le cadre de l'appel d'offres pour les « *services professionnels pour la réalisation des plans, devis et surveillance de chantier pour des travaux d'aménagements paysagers de la cour de l'école des Pionniers* » selon les critères et pointages suivants :

Grille d'évaluation – Services professionnels

		Points *
Proposition technique – critères d'évaluation		
1.	Compréhension du mandat professionnel	15
2.	Méthodologie et calendrier de réalisation du mandat	20
3.	Qualification et expérience du soumissionnaire	15
	a. Présentation générale et qualification du soumissionnaire	5
	b. Expérience dans des projets similaires	
	• Projet 1	5
	• Projet 2	5
4.	Qualification et expérience du chargé de projet	20
	a. Compétence de l'architecte paysagiste chargé de projet	10
	b. Expérience dans des projets similaires	
	• Projet 1	5
	• Projet 2	5
5.	Qualification et expérience des membres clés de l'équipe	15
	a. Ingénieur civil	4
	b. Ingénieur en structure	5
	c. Architecte paysagiste surveillant de travaux en résidence	6
6.	Qualification et expérience des autres membres de l'équipe	15
	Sous-total de la pondération technique**	100
Proposition financière		
	Prix de la proposition (avant taxes)	Prix
	Sous-total prix	
Pondération finale		
	$[(\text{Pointage de la pondération technique} + 50) \times 10\,000] / \text{prix}$	

* Maximum de points attribués aux critères

** La proposition financière n'est considérée que si le pointage de la proposition technique d'une soumission atteint 70.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 339-07-2018

ATTENDU QUE la Ville a demandé des soumissions publiques pour la réalisation des travaux de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage de rue et d'aménagement paysager sur le boulevard Carmel (SA18-3021);

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 6 juin 2018 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 28 juin 2018 à 11 h 01, à savoir :

ENTREPRENEURS	MONTANT SOUSSION (t.t.c.)	COMMENTAIRES
Pavages Multipro inc.	775 383,01 \$	conforme
Eurovia Québec construction inc.	817 413,67 \$	conforme
Cusson-Morin construction inc.	1 095 749,44 \$	conforme

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux en date du 28 juin 2018 est de 1 049 166,71 \$ (taxes incluses);

ATTENDU QUE le rapport, daté du 3 juillet 2018, de la firme Cima+, recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Pavages Multipro inc.;

ATTENDU également le rapport daté du 28 juin 2018 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique du 3 juillet 2018;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Pavages Multipro inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 9 juillet 2018;

ATTENDU la recommandation CE-2018-833-REC du comité exécutif du 4 juillet 2018 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie PAVAGES MULTIPRO INC. pour des travaux de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage de rue et d'aménagement paysager sur le boulevard Carmel, pour un montant de 674 392,70 \$ (avant taxes de vente).

QUE les fonds soient pris à même le règlement d'emprunt numéro 681.

QUE le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi de projet;
- Devis techniques et administratif.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 340-07-2018

ATTENDU les demandes déposées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 31 mai 2018, lesquelles font partie intégrante de la présente résolution ;

ATTENDU QU'un avis a été publié le 20 juin 2018;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes :

1. 2018-00233 / 508, rue de l'Abbé-Pierre / Habitation Novo-Max inc. / lot 6 031 539

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de permettre une construction de type uniplex :

- La réduction de la superficie minimale de terrain pour une construction de type uniplex à 512 mètres carrés alors que l'article 381 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un minimum de 600 mètres carrés.

2. 2018-00251 / 5160, montée Gagnon / Keven Lebrun / lot 6 089 820

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de permettre la construction d'un garage isolé :

- Une superficie d'implantation de 125,4 mètres carrés alors que l'article 115 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 75 mètres carrés;
- Une hauteur de 6 mètres alors que l'article 114 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 4,5 mètres;
- Une hauteur de la porte de garage de 4,3 mètres alors que l'article 114 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 3 mètres.

3. 2018-00285 / 7240, boulevard Laurier / Immeubles Centre La Plaine inc. / lot 6 056 442

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de permettre la construction d'un bâtiment commercial :

- La réduction de la marge avant à 10,65 mètres alors que l'article 473 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une marge minimale avant de 15 mètres;
- la réduction de la marge latérale droite à 5,04 mètres alors que l'article 473 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une marge latérale minimale de 6 mètres;
- la réduction de l'aire d'isolement autour du bâtiment à 0 mètre alors que l'article 224 prévoit une aire d'isolement végétale minimale de 2 mètres;
- l'augmentation de la superficie de l'enseigne « menu » du service à l'auto à 4,57 mètres carrés alors que l'article 309 prévoit une superficie maximale de 4 mètres carrés.

4. 2018-00161 / rue Léveillé / Dupin & Després / lots 2 441 801 et 2 915 599

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de construire cinq bâtiments résidentiels, la réduction de l'aire d'isolement autour des lignes de lots à 0 mètre alors que l'article 223 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une largeur minimale de 0,60 mètre.

5. 2018-00303 / 1270, boulevard Moody / Groupe Guzzo Moody inc. / lot 2 438 630

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de construire une terrasse saisonnière, la réduction de la marge latérale à 0 mètre alors que l'article 187 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un minimum de 2 mètres.

6. 2018-00290 / 1000, boulevard des Seigneurs / Enseignes Barbo inc. / lot 2 442 121

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de permettre un projet d'affichage :

- L'affichage sur un 3^e mur alors que l'article 315 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit l'affichage sur 2 murs uniquement;
- l'augmentation de la superficie d'affichage sur le mur à 3% alors que l'article 315 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 2%;
- l'augmentation de la superficie d'affichage sur le mur ouest à 4% alors que l'article 315 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 2%.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 341-07-2018

ATTENDU les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 31 mai et du 14 juin 2018, lesquelles font partie intégrante de la présente résolution;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 31 mai et du 14 juin 2018 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 27 :

1. **2018-00232** **Projet de construction d'une habitation de type uniplex sans garage**
508, rue de l'Abbé-Pierre / lot 6 031 539
Habitation Novo-Max inc.

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation de type uniplex sans garage selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par M. André Gosselin et le plan d'implantation réalisé par Groupe Meunier, le tout identifié « Annexe 2018-00232 », et ce, à la condition suivante :

1. Que les escaliers menant à la galerie de la façade avant secondaire soient perpendiculaires au bâtiment et à la rue Langlois.

2. **2018-00283** **Projet de coupe d'arbres dans un boisé d'intérêt**
5160, montée Gagnon / lot 6 089 820
Keven Lebrun

QUE le conseil municipal autorise le projet d'abattage d'arbres dans un boisé d'intérêt régional selon le plan réalisé par M. Keven Lebrun, le tout identifié « Annexe 2018-00283 ».

3. **2018-00284** **Projet de construction d'un immeuble à vocation commerciale et un projet d'affichage**
7240, boulevard Laurier / lot 6 056 442
Immeubles Centre La Plaine inc.

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un immeuble à vocation commerciale « A&W » selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Fahey et Associés et le plan d'implantation réalisé par M. Gilles Dupont, le tout identifié « Annexe 2018-00284 », et ce, à la condition suivante :

1. Qu'une garantie financière soit déposée :
 - a. Pour la construction du bâtiment : un montant de 46 500\$;
 - b. Pour l'aménagement paysager : un montant de 11 000\$.
2. Que les arbres conifères existants soient conservés.

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « A&W » selon le plan réalisé par Pattison Sign Group, le tout identifié « Annexe 2018-00284 », et ce, aux conditions suivantes :

1. Que l'enseigne « Vrai bon burger » sur l'élévation avant soit retirée du projet car elle excède la superficie maximale autorisée sur l'élévation avant;
2. Que les enseignes sur vitrage sur l'élévation avant soient retirées car elles excèdent la superficie maximale autorisée sur l'élévation avant;
3. Que les enseignes prévues au-dessus et sur la structure d'entrée du service à l'auto soient retirées;
4. Que la structure de l'enseigne détachée du bâtiment proposé soit retirée du projet car elle est non conforme.

**4. 2018-00142 Projet de construction de 5 habitations multifamiliales isolées de 6 logements chacune
Rue Léveillé / lots 2 441 801 et 2 915 599
Dupin & Després**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation multifamiliale selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Infrastructel et le plan d'implantation réalisé par Vital Roy, le tout identifié « Annexe 2018-00142 », et ce, à la condition suivante :

1. Qu'une garantie financière soit déposée :
 - a. Pour la construction du bâtiment : un montant de 30 000\$ par bâtiment;
 - b. Pour l'aménagement paysager : un montant de 25 000\$ pour l'ensemble du projet.

**5. 2018-00273 Projet d'aménagement d'une terrasse d'un immeuble de type commercial
1270, boulevard Moody / lot 2 438 630
Groupe Guzzo Moody inc.**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'aménagement paysager commercial selon le plan réalisé par M. Stéphane Lessard, le tout identifié « Annexe 2018-00273 ».

**6. 2018-00235 Projet d'affichage de type commercial
« Sports Rousseau »
1000, boulevard des Seigneurs / lot
2 442 121
Enseignes Barbo inc.**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Sports Rousseau » selon le plan réalisé par Enseignes Barbo inc., le tout identifié « Annexe 2018-00235 ».

**7. 2018-00207 Projet de construction de trois habitations multifamiliales isolées
rue d'Angora / lots 4 993 280 et 5 058 165
Placements Camed Inc.**

QUE le conseil municipal autorise la construction de trois immeubles de 4 étages comprenant 28 logements chacun réalisée par DKA architectes, le plan projet d'implantation réalisé par M. Gilles Dupont, arpenteur-géomètre, et le plan d'aménagement paysager réalisé par Fauteux et Associés, le tout identifié à l'«Annexe # 2018-00207», et ce, aux conditions suivantes:

1. Que l'étude de circulation soit respectée à l'égard des allées de circulation, du plan d'aménagement paysager tel qu'illustré aux figures 4 et 5 et que les plantations créant un obstacle visuel de la rue Angora soient relocalisées sur le terrain;
2. Que le demandeur s'engage à déposer une garantie financière :
 - a) Pour la construction de l'immeuble de la phase 1 : un montant de 33 333 \$;
 - b) Pour la construction de l'immeuble de la phase 2 : un montant de 33 333 \$;
 - c) Pour la construction de l'immeuble de la phase 3 : un montant de 33 333 \$;
 - d) Pour l'ensemble des aménagements paysagers par lot : un montant de 18 750 \$.

**8. 2018-00304 Projet de rénovation extérieure d'un
immeuble de type institutionnel
1103, rue Belcourt / lot 5 326 892
Garderie Les Trésors du coin**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure institutionnelle selon le plan réalisé par Cettina Milioto en date du 31 mai 2018, le tout identifié « Annexe # 2018-00304».

**9. 2018-00323 Projet de construction d'une habitation
multifamiliale isolée sans garage
185, rue Chartrand / lot 2 440 293
Gestion M.K.J.M. – Construction Vilan inc.**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation multifamiliale isolée sans garage selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Nantel Consultant et le plan d'implantation réalisé par Groupe Meunier, le tout identifié « Annexe # 2018-00323 », et ce, à la condition suivante :

1. Que minimalement un (1) des deux (2) arbres à planter sur le terrain, tel que prévu au règlement de zonage 1001, soit localisé en cour avant.

**10. 2018-00294 Projet d'agrandissement d'un immeuble à
vocation industrielle
2425, rue Edouard-Michelin / lots 2 921 886
et 3 923 051
3090-5103 Québec inc.**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement d'un immeuble à vocation industrielle selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Mme Mireille Asselin, architecte, et le plan d'implantation réalisé par Mme Ann Grant, le tout identifié « Annexe # 2018-00294 », et ce, à la condition suivante :

1. Qu'une garantie financière soit déposée :
 - a. Pour la construction du bâtiment : un montant de 30 000 \$;
 - b. Pour l'aménagement paysager : un montant de 4 000 \$.

**11. 2018-00298 Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage
rue de l'Érable-Noir / lots 4 301 517 et
4 301 516
Développements Voyer S.E.N.C.**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans, élévations et la planche des matériaux réalisés par Les Créabitations N. Perron inc. et Construction Voyer et le plan d'implantation réalisé par Les Créabitations N. Perron inc., le tout identifié « Annexe # 2018-00298 ».

**12. 2018-00302 Projet de construction d'un garage détaché de type résidentiel
766, rue Ernest-S.-Mathieu / lot 2 440 367
Gérard Jubinville**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un garage détaché selon le plan réalisé par M. Gérard Jubinville, le tout identifié « Annexe # 2018-00302 ».

**13. 2018-00301 Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type industriel
1120, rue de l'Express / lot 3 592 871
Vente Amyot et Gadbois**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure industrielle selon le plan réalisé par EPA Architecte, le tout identifié « Annexe # 2018-00301 ».

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour l'entreprise « SET TRANSPORT » selon le plan réalisé par Zones Enseignes, le tout identifié « Annexe # 2018-00301 », et ce, à la condition suivante :

1. Que deux arbres à grand déploiement soient plantés dans l'aire d'isolement ajoutée.

**14. 2018-00268 Projet d'affichage de type commercial
« Centre Masliah »
1961, chemin Gascon / lots 5 590 631 et
6 085 051
Vincent Chaussé-Simard**

QUE le conseil municipal autorise le concept global et le projet d'affichage pour le commerce « Les Centres Masliah » selon le plan réalisé par Enseignes Décor Design, le tout identifié « Annexe # 2018-00268 ».

**15. 2018-00250 Projet de construction d'une habitation multifamiliale
Rue de l'Harricana / lot 4 993 057
9313-2728 Québec inc.**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un immeuble de 5 étages comprenant 36 logements selon le plan réalisé par Mme Louise Amireault, architecte, le tout identifié à l' « Annexe # 2018-00250 », et ce, aux conditions suivantes:

1. Qu'une étude acoustique soit déposée avant l'émission du permis de construction;
2. Que le demandeur s'engage à déposer une garantie financière remboursable :
 - a) Pour la construction d'un immeuble : un montant de 100 000 \$;
 - b) Pour l'ensemble des aménagements paysagers par lot : un montant de 20 000 \$;
3. Que la brique Rinox Romania brune soit remplacée par un revêtement extérieur de couleur naturelle et chaude qui crée un plus grand contraste avec les briques Rinox « noir minuit » et « gris béton », et ce, afin de mettre en valeur l'architecture du bâtiment.

**16. 2018-00333 Projet de construction d'une habitation multifamiliale
63, rue Louis-Lepage / lot 2 439 123
Gestion M.K.J.M.**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation multifamiliale selon les plans, élévations, perspective, implantation et la planche des matériaux réalisés par Mme Louise Amireault, le tout identifié « Annexe # 2018-00333 », et ce, aux conditions suivantes :

1. Que l'arbre existant dans l'emprise publique soit conservé et que des mesures de mitigations pour la protection de l'arbre soient prévues;
2. Qu'un arbre soit planté en cour arrière;
3. Que la brique de la planche des matériaux soit remplacée par une brique d'argile pleine en conservant la même couleur.

**17. 2018-00237 Projet d'affichage de type commercial
« Efel Experts-Conseils »
831, montée Masson / lot 4 077 294
Efel Experts-Conseils**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « EFEL EXPERTS-CONSEILS » selon le plan réalisé par Enseignes Décor Design, le tout identifié « Annexe # 2018-00237 », et ce, à la condition suivante :

1. Que les tubulaires en aluminium soient de couleur similaire au revêtement de brique.

**18. 2018-00314 Projet de modification extérieure d'une habitation de type Uniplex
2500, rue Ouellette / lot 1 885 870
Raymond Quinn**

QUE le conseil municipal autorise la modification extérieure d'une habitation de type uniplex sans garage selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par M. Stéphane Lalancette et le plan d'implantation réalisé par Groupe Meunier, le tout identifié « Annexe # 2018-00314 ».

**19. 2018-00297 Projet d'affichage « Esso et Lave-Auto Aquajet »
1160, rue Philippe-Chartrand / lots
1 887 967, 5 654 727 et 5 564 728
Michel Brisson**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce Esso selon le plan réalisé par Enseignes Leco, le tout identifié « Annexe # 2018-00297 », et ce, à la condition suivante :

1. Que les structures des pompes à essence soient dépourvues d'enseignes.

**20. 2018-00307 Projet d'affichage « Terranova »
Avenue Pierre-Dansereau / lot 5 101 605
Construction GDI Terrebonne inc.**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le projet mixte (résidentiel et commercial) «Terranova» selon le plan réalisé par Barbo Enseignes, le tout identifié « Annexe # 2018-00307 ».

**21. 2018-00327 Projet de construction d'une habitation de type Uniplex avec garage
1149, rue René-Richard / lot 5 275 169
Lissa Lozzo**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation de type uniplex avec garage selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Dessina Plan Plus et le plan d'implantation réalisé par Groupe Meunier, le tout identifié « Annexe # 2018-00327 ».

- 22. 2018-00299 Projet de construction accessoire de type résidentiel (remise)
1756, chemin Saint-Charles / lots 4 425 953
et 4 425 951
Ruby Capital inc.**

QUE le conseil municipal autorise le projet de construction accessoire (remise) selon le plan réalisé par Cabanon Mirabel, le tout identifié « Annexe # 2018-00299 ».

- 23. 2018-00300 Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel
3813, chemin Saint-Charles / lot 1 948 397
Maxime Bissonnette-Théoret**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par M. Maxime Théoret, le tout identifié « Annexe # 2018-00300 ».

- 24. 2018-00296 Projet d'affichage de type commercial
« Shell »
1049, boulevard des Seigneurs / lot
2 438 421
Michel Brisson**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Shell » selon le plan réalisé par Transworld, le tout identifié « Annexe # 2018-00296 », et ce, aux conditions suivantes:

1. Que l'enseigne détachée fasse l'objet d'un aménagement paysager de qualité à sa base;
2. Que le règlement 1001-277 modifiant les dispositions relatives aux enseignes détachées du bâtiment d'une station-service du règlement 1001 soit en vigueur.

- 25. 2018-00287 Projet d'aménagement paysager d'un immeuble de type commercial
1253, boulevard des Seigneurs / lot
2 438 627
Restaurant Madiva**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'aménagement paysager commercial selon le plan réalisé par M. Victor Simon, le tout identifié « Annexe # 2018-00287 ».

- 26. 2018-00306 Projet de construction accessoire de type résidentiel (muret)
556, rue Simone-Berthiaume / lots
3 460 313 et 4 951 108
Nicole Gervais**

QUE le conseil municipal autorise le projet de construction accessoire (muret) selon le plan réalisé par Verdi Design, le tout identifié « Annexe # 2018-00306 ».

**27. 2018-00293 Projet de construction d'une habitation multifamiliale isolée (48 logements)
Rue des Tilleuls / lots 4 993 284, 4 993 285,
4 993 286 et 4 993 287
Société Immobilière Lyndalex inc.**

QUE le conseil municipal autorise la construction de deux immeubles de 4 étages comprenant 24 logements chacun ainsi qu'un pavillon urbain réalisés par Coursol - Miron, architectes, le plan projet d'implantation réalisé par Groupe Meunier portant la minute 25 800 et le plan d'aménagement paysager incluant les murets de soutènement réalisé par Repère Paysage, le tout identifié à l'«Annexe # 2018-00293 », et ce, aux conditions suivantes:

1. Qu'une haie de cèdres soit installée tout le long du terrain en cour arrière d'une hauteur minimale de 1,52 mètre;
2. Que le demandeur s'engage à déposer une garantie financière remboursable :
 - a) Pour la construction de l'immeuble de la phase 1 : un montant de 50 000 \$;
 - b) Pour la construction de l'immeuble de la phase 2 : un montant de 50 000 \$;
 - c) Pour l'ensemble des aménagements paysagers par lot : un montant de 31 250 \$.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 342-07-2018

PROPOSÉ PAR : André Fontaine

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la demande d'usage conditionnel, en vertu du règlement numéro 1006, et suite à sa publication en date du 20 juin 2018, autorise pour l'immeuble situé au 241, rue Sainte-Marie, Terrebonne, portant le numéro de lot 2 441 840 du cadastre du Québec, le remplacement de l'usage dérogatoire protégé par droit acquis « service de réparation d'automobile » par l'usage « autre service immobilier », tels que présentés au document de M. Henri Haddad.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 343-07-2018

PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

QUE le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les usages religieux dans la zone 9563-21 (rue Grande-Allée), soit adopté sous le numéro 1001-282.

Le projet de règlement a déjà été présenté et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 14 mai 2018.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 344-07-2018

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9564-50 à même la zone 9563-57 et autoriser certains usages industriels (rue Lévis), soit adopté sous le numéro 1001-283.

Le projet de règlement a déjà été présenté et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 14 mai 2018.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 345-07-2018

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 4 juin 2018;

ATTENDU la tenue de la séance de consultation publique le 20 juin 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-285 modifiant le règlement de zonage numéro 1001, afin d'autoriser l'usage « Entreposage pour particuliers (mini-entrepôts) » dans la zone 9065-91 (rue Georges-Corbeil).

ADOPTÉ

Les conseillers Nathalie Ricard, Éric Fortin et Robert Morin déclarent leur intérêt sur la résolution suivante et s'abstiennent de voter.

RÉSOLUTION NO : 346-07-2018

ATTENDU la demande de la Commission scolaire des Affluents soulevant le fait que l'école secondaire des Trois-Saisons a atteint sa pleine capacité et que la Commission scolaire doit procéder à son agrandissement ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne consent à céder à la Commission scolaire des Affluents une parcelle du lot 2 775 487 du cadastre du Québec (lot projeté 6 226 671) d'une superficie de 1 519 mètres carrés, à titre gratuit, conformément à l'article 29.1.1° de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU la résolution CC18-0094, datée du 22 mai 2018, du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire des Affluents;

ATTENDU l'engagement de la Commission scolaire des Affluents d'installer et de maintenir, pendant les travaux d'agrandissement, une signalisation adéquate pour le contournement de la piste cyclable ainsi que pour le stationnement y donnant accès à partir du parc de la Coulée;

ATTENDU la promesse de cession de ladite parcelle dûment signée le 3 juillet 2018 par la Commission scolaire des Affluents;

ATTENDU le rapport d'évaluation de la valeur marchande réalisé par la firme PCG Carmon en date du 27 avril 2018 (18-05200) estimant la valeur du lot projeté 6 226 671 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 519 mètres carrés à 39 \$ du mètre carré ;

ATTENDU la recommandation CE-2018-842-REC du comité exécutif du 4 juillet 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Paquin
APPUYÉ PAR Caroline Desbiens**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la promesse de cession et l'acte de cession du lot projeté 6 226 671 du cadastre du Québec, à titre gratuit, d'une superficie de 1 519 mètres carrés, pour l'agrandissement de l'école des Trois-Saisons, en faveur de la Commission scolaire des Affluents, et ce, suivant l'article 29.1.1° de la *Loi sur les cités et villes*.

QUE le plan d'agrandissement du bâtiment concernant cette cession soit soumis à l'approbation de la Direction de l'urbanisme durable.

QUE la Direction de l'urbanisme durable soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le plan de lotissement de l'arpenteur-géomètre, Normand Fournier, dossier 10169, minute 25727.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 347-07-2018

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 18 juin 2018;

ATTENDU la tenue de la séance de consultation publique le 4 juillet 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-287 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser la marge latérale applicable aux fermettes.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 348-07-2018

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 18 juin 2018;

ATTENDU la tenue de la séance de consultation publique le 4 juillet 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-288 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser les dispositions applicables aux véhicules récréatifs.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 349-07-2018

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-292 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les foires et fêtes foraines.

QUE le greffier de la Ville soit et est autorisé à fixer la date et l'heure de l'assemblée publique de consultation et qu'un avis à cet effet soit publié.

QUE le conseiller Réal Leclerc soit désigné pour entendre les personnes désirant s'exprimer lors de l'assemblée de consultation.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 350-07-2018

Le conseiller Réal Leclerc donne avis de motion, dépose et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 1001-292 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les foires et fêtes foraines.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 351-07-2018

PROPOSÉ PAR : Éric Fortin

APPUYÉ PAR : Yan Maisonneuve

QUE la résolution numéro 74-02-2018 nommant les personnes pour siéger à titre de membre du comité de toponymie soit modifiée afin de nommer la chef de service, permis, inspection et requêtes pour remplacer la coordonnatrice planification urbaine et réglementation.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 352-07-2018

ATTENDU QUE le comité de démolition a accepté le 21 février 2017, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 95-119, rue Louis-Lepage;

ATTENDU QUE le comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 15 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

ATTENDU QUE les travaux de démolition, suite à la délivrance du certificat d'autorisation (# 2017-01812), ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 2 mai 2018;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR André Fontaine
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

QUE le conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier de démolition de l'immeuble situé au 95-119, rue Louis-Lepage considérant que le requérant a rempli ses obligations.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 353-07-2018

PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve

APPUYÉ PAR : André Fontaine

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-289 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9461-345 à même la zone 9461-45 et y ajouter certains usages commerciaux de plein droit (rue Saint-Pierre).

QUE le greffier de la Ville soit et est autorisé à fixer la date et l'heure de l'assemblée publique de consultation et qu'un avis à cet effet soit publié.

QUE le conseiller Réal Leclerc soit désigné pour entendre les personnes désirant s'exprimer lors de l'assemblée de consultation.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 354-07-2018

Le conseiller Réal Leclerc donne avis de motion, dépose et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 1001-289 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9461-345 à même la zone 9461-45 et y ajouter certains usages commerciaux de plein droit (rue Saint-Pierre).

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 355-07-2018

PROPOSÉ PAR : Caroline Desbiens

APPUYÉ PAR : Serge Gagnon

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-290 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9462-70 à même la zone 9462-52 (rue Gagnon) afin d'autoriser la classe d'usage « multifamiliale 2 logements – classe B » et « multifamiliale 3 logements – classe C » du groupe « Habitation – H ».

QUE le greffier de la Ville soit et est autorisé à fixer la date et l'heure de l'assemblée publique de consultation et qu'un avis à cet effet soit publié.

QUE le conseiller Réal Leclerc soit désigné pour entendre les personnes désirant s'exprimer lors de l'assemblée de consultation.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 356-07-2018

Le conseiller Réal Leclerc donne avis de motion, dépose et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 1001-290 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9462-70 à même la zone 9462-52 (rue Gagnon) afin d'autoriser la classe d'usage « multifamiliale 2 logements – classe B » et « multifamiliale 3 logements – classe C » du groupe « Habitation – H ».

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 357-07-2018

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal le 22 mars 2010 de la Politique de reconnaissance aux organismes ;

ATTENDU QUE les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Paquin
APPUYÉ PAR Nathalie Ricard**

QUE le conseil municipal reconnait pour un (1) an, soit du 9 juillet 2018 au 8 juillet 2019, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

<u>Nom de l'organisme</u>	<u>Groupe</u>
Les Complexes Sportifs Terrebonne inc.	A1
Club de Judo de Terrebonne	B1
Club Fadoq de l'Âge d'or de Lachenaie Terrebonne inc.	B4
Le Club de l'Âge d'or de La Plaine	B4
Le Club des Choyés de l'Âge d'or de Terrebonne	B4

Carrefour familial des Moulins	D3
Centre d'action bénévole des Moulins inc.	D3
Mouvement Organisé des Mères Solidaires (M.O.M.S.)	D3
Association Panda - MRC Les Moulins	D4
Le Néo	D4
Tous les enfants de l'autre monde	D4
Hébergement d'urgence Terrebonne	D5
Maison Adhémar-Dion	D5
Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et pré-retraitées des Moulins	F3
La Garde paroissiale St-Louis de Terrebonne inc.	G1

En vertu de cette reconnaissance, les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les Politiques de soutien à la vie associative.

QU'un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la Politique de reconnaissance aux organismes.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 358-07-2018

ATTENDU la résolution CE-2017-1314-DEC du comité exécutif du 29 novembre 2017 autorisant l'octroi d'un mandat à l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) ;

ATTENDU le dépôt du rapport de l'IGOPP sur la gouvernance des organismes mandataires en avril 2018 et la résolution 194-04-2018 du conseil municipal autorisant la formation d'un comité de suivi de la gouvernance ayant pour mandat d'analyser le rapport et de faire les recommandations appropriées au conseil ;

ATTENDU l'élaboration, par ce comité, d'un plan d'action en matière de gouvernance des organismes mandataires;

ATTENDU QUE ce projet de plan d'action a fait l'objet d'une présentation aux organismes mandataires le 13 juin dernier et que ceux-ci se sont déclarés satisfaits du contenu ;

ATTENDU l'engagement du conseil à déposer un plan d'action dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant le dépôt du rapport ;

ATTENDU QUE le plan d'action prévoit, tel que proposé par l'IGOPP, la rédaction d'une politique sur la gouvernance;

ATTENDU la recommandation CE-2018-798-REC du comité exécutif du 27 juin 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Paquin
APPUYÉ PAR Caroline Desbiens**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le plan d'action municipal en matière de gouvernance des organismes mandataires, lequel est joint à la présente résolution.

QUE le comité de suivi de la gouvernance, en collaboration avec la Direction du loisir et de la vie communautaire, soit mandaté pour assurer le suivi du plan d'action.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 359-07-2018

PROPOSÉ PAR : Éric Fortin

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

Suivant la recommandation CE-2018-803-REC du comité exécutif du 27 juin 2018, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le renouvellement du protocole d'entente 2018-2020 à intervenir entre la Ville de Terrebonne et le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne, permettant à la population de bénéficier de plateaux sportifs et socio-culturels du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne. Les taux horaires pour la surveillance et l'entretien, les coûts pour la location des plateaux, la surveillance, l'entretien des lieux sont estimés à 38 000\$ en fonction de l'utilisation réelle pour 2018 et sont indiqués au protocole d'entente, joint à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2018-0253 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 360-07-2018

ATTENDU la résolution du comité exécutif, adoptée sous le numéro CE-2013-413-DEC, laquelle autorisait l'organisme, autrefois nommé *Pinocchio*, à démarrer un camp de jour pour enfants atypiques durant la saison estivale 2013 ;

ATTENDU le bilan positif de l'offre de services en camp de jour des années antérieures de 2014 à 2017 ;

ATTENDU QUE la Direction du loisir et de la vie communautaire et l'organisme souhaitent offrir à nouveau ce service à la population en 2018 ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 12 juin 2018 ;

ATTENDU la recommandation CE-2018-804-REC du comité exécutif du 27 juin 2018 autorisant la signature du protocole d'entente pour 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR Nathalie Ricard**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne octroie une subvention de 13 720 \$ pour 2018 au Centre Petite Échelle, tel que stipulé au protocole d'entente.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2018-0250 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 361-07-2018

ATTENDU QUE les besoins en heures de glace, de même que la grille horaire pour l'automne 2018, ont été déterminés au cours des derniers mois en collaboration avec Les Complexes Sportifs Terrebonne et que le coût du contrat, pour l'automne 2018, est de 1 188 711,50 \$ plus les taxes applicables (copies du contrat sont jointes) ;

ATTENDU QUE le nombre d'heures de glace loué est déterminé en fonction du nombre de participants provenant de Terrebonne inscrits dans les associations la saison dernière et des protocoles d'entente avec certains organismes. Comme par les années passées, l'attribution des heures aux organismes s'effectue selon les ratios établis ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 573.3 alinéa 2.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la municipalité peut allouer, de gré à gré, un contrat dont l'objet est la fourniture de services qui est conclu avec un organisme à but non lucratif même si le montant excède 25 000 \$;

ATTENDU l'entente relative entre la Ville et Les Complexes Sportifs Terrebonne concernant la location des heures de glace ;

ATTENDU QUE l'organisme a satisfait aux exigences liées à la Politique de reconnaissance municipale ;

ATTENDU le respect des protocoles d'entente et les ratios établis avec les associations ;

ATTENDU la « Politique relative à l'octroi d'heures de glace »;

ATTENDU le respect des prévisions budgétaires de la Ville pour la location des heures de glace du mois d'août à décembre 2018 ;

ATTENDU la recommandation CE-2018-844-REC du comité exécutif du 4 juillet 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat de location de glace pour l'automne 2018.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2018-0248 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la résolution du comité exécutif, adoptée le 27 juin 2018 sous le numéro CE-2018-796-REC, soit abrogée.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 362-07-2018

PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

Suivant la recommandation CE-2018-754-REC du comité exécutif du 20 juin 2018, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente à intervenir avec la Ville de Saint-Eustache concernant le partage du centre de relève 911 de Saint-Eustache pour une durée initiale de cinq (5) ans reconduite, à son échéance, pour une ou plusieurs périodes additionnelles d'une (1) année, au montant annuel de 20 000\$, indexé d'un montant correspondant au pourcentage d'augmentation de l'indice des prix à la consommation publié par Statistiques Canada pour la région de Montréal.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2018-0231 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 363-07-2018

PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2018-780-REC du comité exécutif, autorise l'installation de la signalisation routière suivante :

1. Installation d'une mesure de modération de la vitesse dans la courbe de l'avenue des Grands-Prés (près du numéro 428) ;
2. Changement des panneaux d'interdiction de stationnement en fonction de l'horaire des nouvelles collectes de recyclage et de matières organiques sur le boulevard Pierre-Le Gardeur ;
3. Déplacement du bollard sur la rue des Vignes, à l'intersection des rues du Brouilly et du Cabernet, devant le parc ;
4. Installation d'un panneau de signalisation pour malentendant devant le 1990, rue de Foucault ;
5. Interdiction de stationner au bout de la montée des Cueilleurs, près des cloches, pour faciliter le nettoyage de la grille Briançon ;
6. Installation d'une balise de centre de rue comme mesure de modération de la vitesse sur la rue du Sépale ;
7. Interdiction de stationner dans les courbes intérieures de la rue des Corbières, du côté nord, entre le 1^{er} décembre et le 1^{er} avril ;
8. Installation d'une balise de centre de rue comme mesure de modération de la vitesse sur la rue Guérin, à l'intersection de la montée Major ;
9. Déplacement du panneau « vitesse maximale 40 km/h » un peu plus à l'ouest sur la rue Charles-De Couagne, de façon à distancer suffisamment le panneau « vitesse maximale 30 km/h » dans la zone située face au parc ;
10. Installation de panneaux « arrêt » dans les deux directions sur la rue Adrien, à l'intersection de la place de l'Étourneau ;
11. Installation d'un panneau « obligation de tourner à gauche » sur la rue René-Lecavalier pour les automobilistes circulant en direction est sur la rue Émilie-Mondor, à la sortie des immeubles à condos, afin d'empêcher la circulation de transit sur la rue Émilie-Mondor.

ADOPTÉ

Les conseillères Brigitte Villeneuve et Caroline Desbiens et les conseillers Yan Maisonneuve et André Fontaine prennent la parole et informent les citoyens de divers sujets d'intérêt public.

Le conseiller Jacques Demers, président de la Commission spéciale sur la transformation organisationnelle donne un compte-rendu des activités de la commission qu'il préside.

RÉSOLUTION NO : 364-07-2018

PROPOSÉ PAR : Robert Brisebois

APPUYÉ PAR : Robert Morin

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Assistant-greffier
